



ABC arbitrage Distribution novembre 2018

Le groupe ABC arbitrage procède à la distribution d'un montant de 0,20€ par action ordinaire conformément aux décisions de l'assemblée générale du 15 juin 2018.

Le détachement s'est opéré le 27 novembre 2018 pour une mise en paiement le 29 novembre 2018.

Cette opération a le caractère d'un remboursement d'apports au sens de l'article 112 1° du Code général des impôts. Le montant ne sera donc pas soumis à l'impôt sur les revenus de l'année 2018 mais viendra minorer le prix de revient d'acquisition des actions concernées ; l'imposition ne s'appliquera en conséquence qu'au moment de la cession desdites actions. Ces informations fiscales sont fournies à titre indicatif, les actionnaires sont invités à se rapprocher de leur conseiller habituel en vue de déterminer le régime d'imposition qui leur est applicable.

La publication des comptes consolidés annuels du groupe ABC arbitrage aura lieu le 26 mars 2019.